SOLDAT

On te demande de passer vingt-huit mois de ta vie loin des tiens, loin de tes amis, loin de ton travail ou de tes études.

Tu as le droit de savoir pourquoi.

On t'a dit que tant que la guerre d'Algérie durerait, il ne serait pas possible de revenir à un service militaire de dix-huit mois ou d'un an. Mais sais-tu pourquoi la guerre d'Algérie se prolonge indéfiniment ?

Tes aînés sont allés là-bas pour défendre ce qu'on appelait l'Algérie française, et qui était, en réalité, une Algérie dominée par une minorité de colons d'origine européenne. Mais à toi on demande aujourd'hui de combattre pour l'autodétermination et pour une « Algérie algérienne » où les musulmans disposeraient de la majeure partie du pouvoir. Ce sont là les objectifs que se proposaient les nationalistes algériens lorsqu'ils ont déclenché leur insurrection il y a déjà six ans. Alors comment expliquer que la paix ne revienne pas et que la guerre continue ?

Il y a à cela trois raisons que tu dois connaître.

La première, c'est que le général de Gaulle emploie des formules à double sens, qu'il entend choisir lui-même les musulmans auxquels il confiera le gouvernement de l'Algérie algérienne, et qu'après avoir parlé d'autodétermination, il refuse pratiquement d'en discuter les conditions.

La deuxième, c'est que la plupart des généraux et des colonels ne veulent pas abandonner les « honneurs, les privilèges et les profits » qu'ils tirent de la guerre d'Algérie.

La troisième, c'est que si les généraux et les colonels sont, en temps ordinaire, des citoyens comme les autres, ils disposent, grâce à la guerre d'Algérie, d'un pouvoir politique dont ils ne veulent plus se dessaisir.

Il faut que tu saches

• que les autorités qui commandent en Algérie veulent retarder le moment où toute la lumière sera faite sur les massacres qu'ils ont ordonnés et des tortures qu'ils ont encouragées ou permises, massacres et tortures qu'ils ne pourront pas justifier en se contentant d'évoquer les violences auxquelles s'est livré de son côté le F.L.N.

C'est pour toutes ces raisons qu'un groupe d'officiers liés aux « ultras » prépare actuellement un nouveau coup d'état militaire.

SOLDAT

Quelle que soit l'unité dans laquelle tu es appelé à servir, tu ne dois jamais oublier qu'il existe, dans certaines circonstances, <u>un devoir de refus,</u> devoir dont le général de Gaulle a lui-même jadis tenu compte.

Ces circonstances peuvent être en particulier les suivantes :

Si on te demande de torturer un Algérien pour obtenir de lui des renseignements, ou encore de l'exécuter sans jugement, tu dois refuser d'obéir.

Les plus hautes autorités morales de ce pays, qu'il s'agisse des grandes organisations laïques ou des assemblées religieuses, ont reconnu la nécessité de ce refus. En 1953, le lieutenant-colonel Gardon, Commissaire du gouvernement auprès du Tribunal militaire de Bordeaux (lequel jugeait les soldats qui avaient en 1944 brûlé et massacré la population d'Oradour-sur-Glane), justifiait ce refus en ces termes : « Le principe de la discipline, force principale des armées, doit demeurer. Mais le principe de la discipline s'inscrit malgré tout dans le cadre de la loi : si l'ordre est manifestement illégal, alors il faut bien admettre que l'inférieur doit refuser d'obéir et qu'il est coupable s'il exécute le crime. »

Si on te demande de participer à un coup d'Etat militaire en procédant à des arrestations, en occupant des bâtiments publics, ou de réprimer des manifestations populaires, tu dois également refuser d'obéir.

Tu ne dois jamais oublier que la guerre d'Algérie n'est, à aucun titre, une guerre de défense nationale, que sa prolongation ruine chaque jour davantage toute chance de réconciliation franco-algérienne et qu'une partie croissante de la population la considère comme une guerre profondément injuste et en exige la fin.

LE PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ.